

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 11.02.2026 - Evénements nuit du 31 décembre 2025
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Didier-Charles Van Merris
Conseiller communal
Avenue des Tamaris, 2 bte 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 26/02/2026

Objet : votre interpellation transformée en séance du 11/02/2026 en question écrite, relative aux événements la nuit du 31 décembre 2025.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en séance du 11/02/2026 en question écrite, relative à aux événements la nuit du 31 décembre 2025.

Depuis les événements graves survenus lors de la Saint-Sylvestre 2018, la Commune a instauré un dispositif "Nouvel An" spécifique, fondé sur une analyse récurrente des risques propres à cette nuit et aux périmètres sensibles. Cette analyse est multidisciplinaire et repose sur des échanges avec l'ensemble des services concernés ainsi qu'avec la police.

Les réunions préparatoires débutent dès le début du mois de décembre, afin de cartographier les risques identifiés : chantiers ouverts, dépôts clandestins, conteneurs, installations potentiellement dangereuses, interdictions de stationnement, etc.

La Commune met en œuvre un dispositif préventif et réactif, impliquant de nombreux services : police, Propreté publique, Gardiens de la paix, Signalisation, Pavage, Communication, Instruction publique, Plantations, ABP, écoles, Logement Molenbeekois, concessionnaires de trottinettes, etc.

Sur le volet préventif, les mesures comprennent :

- Identification et traitement anticipé des points problématiques (chantiers, interdictions, dépôts, conteneurs).
- Travail de prévention avec les jeunes via les travailleurs sociaux de rue.
- Campagne d'affichage anti-feux d'artifice avec commerçants, écoles et services en contact avec le public.
- Invitation faite aux commerçants d'enlever leurs conteneurs de voirie.
- Pulvérisation d'un gel retardateur d'incendie sur les sapins le jour même.

Sur le volet réactif, le 31 décembre dès 18h :

- Présence de 4 préposés communaux au centre local de crise de la police.
- Coordination en temps réel entre police et services communaux.
- Mobilisation d'un total de 44 agents communaux sur le terrain.
- Patrouilles sur les hotspots pour prévenir les incidents, éteindre de petits foyers d'incendie ou confisquer des engins pyrotechniques.

Le dispositif n'est pas rigide : il est ajusté chaque année en fonction des besoins et retours d'expérience. Pour l'année concernée, une adaptation notable a été introduite : l'interdiction des trottinettes par hotspot sur l'ensemble du territoire régional. Cette mesure supplémentaire illustre l'adaptation permanente du dispositif à l'évolution des risques. Le dispositif est solide, structuré, adapté chaque année et élaboré sur base d'une préparation débutant dès début décembre avec une large coordination entre police, services communaux et partenaires externes.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Monsieur le Bourgmestre ff,

Mesdames et Messieurs du Collège,

La nuit du 31 décembre au 1er janvier a été marquée, dans le quartier des Étangs Noirs, par des débordements qui ont touché des habitants, des commerçants et l'espace public.

Ces événements ne peuvent être considérés comme imprévisibles. Chaque année, la nuit du Nouvel An est identifiée comme une soirée à risque, et certains périmètres de la commune le sont de manière récurrente.

Dans un tel contexte, la responsabilité première de la commune n'est pas de commenter les faits après coup, mais d'anticiper, de prévenir et de protéger. Lorsque les risques sont connus, l'inaction ou l'insuffisance de préparation devient un choix politique.

C'est dans cet esprit que je souhaite interroger le Collège, non pas sur l'opérationnel policier, mais sur les décisions communales, leur efficacité et leurs conséquences.

- 1) Quelle analyse des risques le Collège a-t-il établie en amont du 31 décembre concernant cette soirée et les périmètres sensibles de la commune ?
- 2) Sur base de cette analyse, quelles décisions politiques et administratives concrètes ont été prises par la commune pour prévenir les débordements et garantir la sécurité des habitants et de l'activité économique ?
- 3) Ces mesures communales étaient-elles identiques à celles mises en place les années précédentes, ou ont-elles été adaptées ? Si oui, sur quels éléments ces adaptations reposaient-elles ?
- 4) Au vu des événements survenus, le Collège estime-t-il que les mesures communales prises ont été efficaces ? Dans le cas contraire, quels manquements ou insuffisances ont été identifiés dans la préparation ou la coordination communale ?
- 5) Quelles actions concrètes la commune a-t-elle menées après les faits pour accompagner les commerçants et les riverains impactés, tant sur le plan administratif que pratique ?
- 6) Quelles adaptations le Collège entend-il mettre en place à l'avenir pour les soirées à risque connues, et quand le Conseil communal sera-t-il informé de ces décisions ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Van Merris